

FICHE TARIFAIRE

Tarifs en vigueur au :

La réactualisation des tarifs hébergement est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministère chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants

Tarifs Prix de Journée

Résidents + 60 ans

Dépôt de garantie versé à l'admission : le montant est calculé en fonction du nombre de jours de présence par semaine

TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur) AU 01/04/2023

GIR 1 - 2

GIR 3 - 4

GIR 5 - 6